

**A. C. S. I. A.**

3, Rue Saint-Saëns  
75015 PARIS

Téléphone : 45.79.25.50

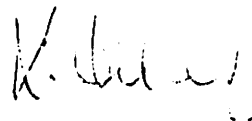
Paris, le 27 Août 1987

Monsieur DE MARTEL  
CNDP  
29, rue d'Ulm  
75224 PARIS CEDEX 05

Monsieur le Directeur,

Nous vous prions de trouver ci-joint notre proposition pour la réalisation du cahier des charges relatif à l'informatisation de la production des documents administratifs du MEN.

Restant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de notre considération distinguée.



M. ASSABGUI

Copie M. BREUIL - PUBLICAT

**A. C. S. I. A.**

3, Rue Saint-Saëns  
75015 PARIS

Téléphone : 45.79.25.50

PROPOSITION RELATIVE  
A L'INFORMATISATION  
DE LA PRODUCTION DES  
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- I - OBJET GENERAL ET CONTEXTE
- II - CONTENU DE LA PRESTATION
- III - CHARGES, DELAIS ET COUTS

Paris, le 26 Août 1987

PROPOSITION RELATIVE  
A L'INFORMATISATION  
DE LA PRODUCTION DES  
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

I - OBJET GENERAL ET CONTEXTE

L'ensemble des textes réglementaires produits et publiés par le MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE se répartit en:

- textes publiés au J.O.
- textes publiés au B.O.
- un recueil des lois et règlements
- brochures diverses

Les textes sont produits par les services compétents et transmis au CNDP par le Cabinet, sauf pour les textes destinés au J.O. qui sont quant à eux transmis au J.O. directement par le bureau du Cabinet.

Le CNDP gère les trois dernières catégories de publications citées ci-dessus des points de vue de leur élaboration (préparation, indexation, rédaction des sommaires, etc...), et du point de vue de leur fabrication en sous-traitance (envoi, relecture, montage, bon à tirer).

Le CNDP souhaite procéder à une refonte de ses procédures techniques de production ayant pour objectif:

- d'optimiser les procédures et les coûts généraux de l'ensemble de la chaîne, en bénéficiant en particulier de l'informatisation en cours dans les services (saisie à la base, sur du matériel de traitement de texte);

- d'accélérer les délais de production;
- d'améliorer la gestion globale des fonds (procédures de recherche documentaire, de réédition après mise à jour de textes déjà publiés, d'édition de sous produits divers, etc...);
- de profiter des réaménagements de procédures à prévoir pour améliorer la qualité typographique des documents produits et pour y introduire la publicité.

La présente proposition a pour objet la réalisation d'un cahier des charges technique destiné à permettre au CNDP de lancer dès le mois d'octobre 1987 une consultation portant sur la sous-traitance de l'ensemble de ses procédures de fabrication.

Les paragraphes qui suivent précisent les conditions techniques, calendaires et financières selon lesquelles la société ACSIA, conseil en informatique, et le groupe PUBLICAT-TELERAMA pourraient apporter leur concours à la réalisation du cahier des charges à produire.

## II - CONTENU DE LA PRESTATION

- A - En amont des procédures à mettre en oeuvre au sein du CNDP, l'implantation du traitement de texte dans les services est supposée opérationnelle. Son organisation sort du champ du projet dont le point de départ est une transmission par le Cabinet de fichiers déjà saisis et corrigés.

Il sera néanmoins prévu "en secours" une procédure de saisie des textes avalisés par le Cabinet au niveau de la transmission de ce dernier, afin d'assurer le calendrier global des opérations en cas de désynchronisation des calendriers respectifs de l'informatisation du CNDP et des services.

Un autre point d'interfaçage des projets respectifs est celui de la récupération des textes transmis par le Cabinet au Journal Officiel.

- B - En parallèle (ou en aval), par rapport aux procédures de fabrication, sera préservée la cohérence des dites procédures avec les procédures d'archivage et de réexploitation diverses (recherches documentaires, versement dans des banques de données, extraction de sous-ensembles, etc...) du CNDP. Le traitement complet de ces procédures ne sera toutefois pas pris en compte en tant que tel dans la sous-traitance à prévoir et dans l'étude préalable du cahier des charges de la fabrication.

- C - Les procédures d'intégration des textes saisis par les services, et des textes et documents (tableaux, iconographies, etc...) qui seront réalisés par ailleurs seront étudiées en vue de leur prise en compte dans le cahier des charges. A ce niveau seront également traitées les modalités d'intégration de la publicité du point de vue des procédures et de la technique.
- D - Le système d'indexation en fonction des besoins du RLR et des normes du CNIJ sera précisé à un niveau permettant de s'assurer de sa cohérence avec le système des balises typographiques qui sera adopté en commun avec l'industriel sous-traitant.
- E - Le niveau d'exigence typographique à prévoir sera précisé, l'étude de la maquette étant quant à elle réalisée par les équipes propres du CNDP.
- F - Le cahier des charges récapitulera tous les éléments de spécifications et de volumes nécessaires à la consultation des sous-traitants potentiels. S'y ajouteront les spécifications techniques induites (ou imposées), en particulier par l'implantation du matériel SAGEM au sein du MEN, par les procédures de transfert des fichiers (lignes, etc...) et ainsi que nous l'avons explicité ci-dessus, par les normes d'interfaçage à prévoir avec les diverses productions du CNDP.

### III - CHARGES, DELAIS ET COUTS

Les charges de travail évaluées dans le cadre de la présente proposition correspondent à la réalisation d'un cahier des charges technique destiné à la consultation des industriels et fournisseurs susceptibles de répondre aux besoins de sous-traitance de l'administration.

A la réalisation du cahier des charges et dans le cadre des analyses nécessaires à son élaboration s'ajouteront les analyses relatives aux interfaçages et à l'environnement citées dans le paragraphe précédent. Il s'y ajoutera également un support technique à l'équipe chargée au sein du CNDP de la

maquette afin que les spécifications de cette dernière soient en complète cohérence avec les possibilités du sous-traitant qui sera retenu, et afin qu'elles satisfassent au mieux aux exigences de l'introduction de la publicité.

Une liste (indicative et non exhaustive) de rencontres et d'analyses a été évoquée lors de la réunion du 19 Août. Elles seraient à conduire auprès:

- du BULLETIN OFFICIEL
- de la DIRECTION TECHNIQUE
- de la DIRECTION DES MARCHES
- du SERVICE CENTRAL DE PRODUCTION PEDAGOGIQUE
- du CABINET
- du C.N.I.D.
- du J.O.
- de la SAGEM (fournisseur des services, en systèmes de traitement de textes).

L'ensemble des analyses serait à réaliser en septembre afin de permettre le lancement d'une consultation dans le courant du mois d'octobre, le système étant à mettre en place vers la fin de l'année.

La prestation de support technique pour les analyses préalables et la réalisation du cahier des charges destiné à la consultation des entreprises susceptibles de répondre au CNDP représente un montant total et forfaitaire de 60.000 F H.T., soit 71.160 F T.T.C.